

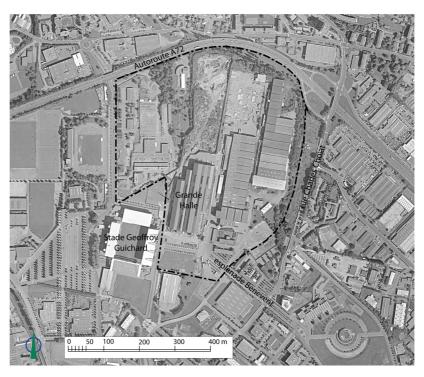
Plateau de la grande halle

Plates-formes industrielles en position de vitrine sur l'A 72, à réserver pour des grandes activités de production représentatives du savoir faire stéphanois.

Situé en position vitrine sur l'A 72, le plateau, organisé plates-formes

orientées industrielles Nord-Sud, accueille des activités industrielles de grande dimension.

proximité équipements de la plaine des parcs et du stade G. Guichard et disposant d'une halle patrimoniale, témoin passé du industriel de la ville ce lieu emblématique, par sa position géographique, constitue un site stratégique pour le développement ou la relocalisation de grandes activités stéphanoises.



Limite de secteur

Objectifs des aménagements sur le secteur

- valorisation d'espaces industriels pour l'implantation de grandes activités,
- mise en valeur des entreprises par une position de vitrine sur l'A 72,
- connexion de cet espace avec la ligne de tramway vers l'esplanade Bénévent,
 mise en valeur de l'élément patrimonial de Saint-Étienne que représente la grande halle industrielle, anciennement des « Forges Stéphanoises » à l'Est du stade Geoffroy Guichard.



Esplanade Benevent



Stade G. Guichard



Organisation du secteur et composition urbaine

Le site accueillera préférentiellement des activités industrielles de grande taille.

Le découpage des lots sera fonction de la taille des entreprises.

Les constructions seront implantées selon une orientation principale Nord-Sud. Les façades principales seront disposées en vis à vis et disposeront d'espaces de représentation pour l'accueil et le stationnement de la clientèle. Les quais de déchargement seront situés sur l'arrière du bâtiment et les pignons, donnant sur les voies internes, feront l'objet d'un traitement neutre. Les façades donnant sur l'A 72 pourront faire l'objet d'un traitement spécifique pour bénéficier de l'effet « vitrine ». De même, les façades donnant sur la rue de la Tour bénéficieront d'un effet de vitrine ; le traitement de ces façades sera particulièrement soigné.

Pour les tènements de grande taille accueillant plus de deux entreprises, les constructions seront implantées de telle sorte que les quais de déchargement de deux entreprises successives soient en vis à vis, de même pour les façades principales.

L'aménagement du site se fera en mettant en valeur le patrimoine architectural que représente la grande halle, ainsi que la perspective sur le stade depuis l'esplanade Bénévent.

La grande halle pourra accueillir des activités industrielles ou des activités de loisirs, sportives ou culturelles en lien avec le stade ou la plaine des parcs.

Sur la partie Sud, proche de ligne de tramway, des activités tertiaires et artisanales s'inscrivant dans la logique des activités du technopole pourront être accueillies, dès lors que la desserte de la rue Cholat aura été réalisée. En rez de chaussée de ces immeubles de type R+3 ou plus uniquement (situés en zone UFdt au PLU), des commerces pourront être implantés, afin de conférer un caractère plus urbain à proximité de l'arrêt du tramway.

Voiries et espaces publics

La voirie s'organise en trois niveaux : un large mail Nord-Sud aligné sur le parcellaire existant et prolongeant l'esplanade Bénévent jusqu'à l'A 72, une voirie orientée Est-Ouest s'inscrivant dans la trame bâtie et assurant l'accès aux entreprises et enfin des voies tertiaires assurant les accès techniques aux entreprises. La desserte de la zone artisanale et tertiaire (UFdt au PLU) s'effectuera prioritairement par la connexion sur la rue Cholat pour limiter l'impact de la circulation motorisée sur les voies du tramway.

L'impasse d'Arsonval pourra être réaménagée pour permettre l'accès aux activités.

Les terrains donnant sur le stade, la halle et l'esplanade Benevent seront aménagés pour offrir de très bonnes conditions de circulation des piétons.

Orientations paysagères

Un cordon boisé est ménagé au pied du plateau le long de l'A 72 et borde le plateau à l'Est. La hauteur ou la composition du boisement (arbres de hautes tiges) prendront en compte l'effet de vitrine recherché pour les entreprises.

L'esplanade Bénévent et le mail principal feront l'objet d'un traitement paysager spécifique permettant la mise en valeur du stade Geoffroy Guichard et de la grande halle.

Les espaces de représentation privatif feront l'objet d'un traitement paysager accordant une grande place au végétal.

Pape 2/3

Nota: Les travaux ou opérations doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement de secteurs (art. L 123.5 CU)

